

GUIDE RESSOURCES LOCALES

ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES



La Préfecture est l'autorité chargée par l'Etat d'organiser l'accueil, l'enregistrement officiel, l'accès aux droits et l'hébergement. C'est donc en Préfecture que les premières démarches administratives doivent être réalisées ; les réfugiés ukrainiens peuvent y obtenir une autorisation provisoire de séjour (APS) portant la mention « *bénéficiaire de la protection temporaire* » d'une durée de 6 mois, renouvelable dans la limite de 3 ans maximum.

Préfecture d'Ille et Vilaine :

- Adresse : 3 avenue de la préfecture à Rennes
- Horaires d'ouverture : 9 heures à midi et de 13 heures 30 à 16 heures
- Site internet : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>
- Liens pour télécharger les documents de demande de protection temporaire et la liste des pièces justificatives :
<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>

Pour tout complément d'information : pref-ukraine@ille-et-vilaine.gouv.fr

AIDE ALIMENTAIRE

Epicerie Solidaire

Mail : distrimalo@orange.fr
Adresse : Pôle Surcouf - 19 rue de la Chaussée - Saint-Malo
Permanences : Mercredi et vendredi matin, de 9h30 à 11h30
Prévoir des espèces pour le paiement de 10 % du panier de courses

Secours populaire

Mail : spfsaint-malo@orange.fr
Adresse : Pôle Surcouf - 19 rue de la Chaussée - Saint-Malo
Permanences : Mercredi : de 14h00 à 16h00, vendredi : de 15h00 à 17h00
02 99 19 86 55

Resto du cœur

Mail : ad35.stmalo@restosducoeur.org
Adresse : 36 rue de la Ville ès Cours - Saint-Malo
Permanences : Lundi et jeudi :

- Inscription : de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Distribution : de 13h30 à 16h30

VESTIAIRE

Secours catholique

Mail : secourscatholique-stmalo@orange.fr
Adresse : Pôle Surcouf - 19 rue de la Chaussée - Saint-Malo
Permanences : Lundi, mardi, mercredi, de 9h00 à 12h00
06 84 35 56 26

Secours populaire

Mail : spfsaint-malo@orange.fr
Adresse : Pôle Surcouf - 19 rue de la Chaussée - Saint-Malo
Permanences : Mercredi : de 14h00 à 16h00, vendredi : de 15h00 à 17h00
02 99 19 86 55

Croix Rouge Saint-Malo

Mail : ul.stmalo@croix-rouge.fr
Adresse : 9 place Boisouze - Saint-Malo
Permanences : Mardi et jeudi, de 9h00 à 17h00

Horizon nouveau

Mail : d.gayon@free.fr
Adresse : 19 rue de la Chaussée - Saint-Malo
Permanences : Mercredi et samedi, de 9h30 à 12h00

Resto du cœur

Mail : ad35.stmalo@restosducoeur.org
Adresse : 36 rue de la Ville ès Cours - Saint-Malo
Permanences : Lundi et jeudi :

- Inscription : de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Distribution : de 13h30 à 16h30

INSCRIPTION ECOLE

L'autorisation provisoire de séjour est à fournir lors de l'inscription.

Inscription 1^{er} degré

Inscription auprès de la direction de l'éducation.

Mail : portail-famille@saint-malo.fr
Adresse : Maison de la Famille - 1 place Anne de Bretagne - Saint-Malo
Téléphone : 02 99 19 66 70 ou 02 90 04 40 95

Inscription 2^{ème} degré

Les établissements scolaires reçoivent directement les demandes d'inscription, à réaliser auprès de l'établissement le plus proche du domicile.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Pôle Emploi

L'inscription se fait de manière dématérialisée ou en se déplaçant dans les locaux de Pôle Emploi, le matin.

Adresse : 7 rue Augustin Fresnel - Saint-Malo

Mission locale (pour les moins de 26 ans)

Adresse : 35 avenue des comptoirs - Saint-Malo
Téléphone : 02 99 82 86 00

AMIDS

Adresse : 52 rue Monsieur Vincent - Saint-Malo
Téléphone : 02 99 21 00 95

Agences d'intérim

Contact direct avec les agences de Saint-Malo

ACCES AUX DROITS / ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Association Le Goéland - Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO)

Adresse : 22, avenue Jean Jaurès - Saint-Malo

Téléphone : 02 99 56 72 07

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) - Familles avec un enfant de moins de 21 ans

Adresse : 12 boulevard de la Tour d'auvergne - Saint-Malo

Téléphone : 02 22 93 66 70

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Adresse : 16 boulevard Villebois Mareuil - Saint-Malo

Téléphone : 02 99 40 60 50

ACTIVITES SPORTIVES

En cours.

MEDIATHEQUE

Adresse : 2 rue Nicolas Bouvier - Saint-Malo

Téléphone : 02 99 40 78 00

- Accueil personnalisé sur rendez-vous avec présentation personnalisée des outils et services de la médiathèque ;
- Accès à la médiathèque ;
- Accès documents d'apprentissage des langues, de la formation ;
- Accueil libre et gratuit aux salons et espaces d'échanges - du mardi au dimanche ;
- Accès libre et gratuit à la WIFI et aux ordinateurs via un abonnement ;
- Accès aux documents (livres, CD, journaux, DVD avec sous-titres anglais...), abonnement gratuit ;
- Accès aux ressources numériques (cinéma numérique en russe et ukrainien, apprentissage Français/Ukrainien, musique...).

DEMARCHES / ACTES DE SANTE

Couverture médicale :

La reconnaissance de l'autorisation provisoire de séjour donne droit à la couverture médicale.

Dans l'attente de l'ouverture du droit – Centre hospitalier :

En cas d'urgence médicale : 15 ou service des urgences

Dans le cadre de soins somatiques :

- Permanence d'accès aux soins : consultations de médecine sociale et préventive assurées tous les lundis matin par le Dr PAUL ;
- Prise de rendez-vous auprès du secrétariat du service social : 02 99 21 27 90 ;
- Si besoin, le médecin pourra orienter la personne vers une consultation spécialisée.

Dans le cadre des soins bucco dentaires :

- Consultations de dentiste organisées un mercredi matin sur deux (semaines paires) par le Dr JABOL - permanence d'accès aux soins dentaires.

Si nécessité de renouveler une ordonnance et/ou d'une consultation médicale :
contact avec le CCAS de Saint-Malo qui pourra accompagner l'orientation.

Information Français/russe :

Le livret santé bilingue édité par COMEDE est disponible en suivant le lien <https://guide.comede.org/ressources/publications-et-outils/#1623683203998-b7c88328-586a>

Accompagnement psychologique des jeunes (12 à 30 ans) et de leurs familles :

Mission Locale - Point Accueil Ecoute Jeunes

Adresse : 35 avenue des comptoirs - Saint-Malo
Téléphone : 02 99 82 86 00

Bilan /conseils /suivi de croissance pour les enfants de moins de 6 ans :

Centre Départemental d'Action Sociale - Service PMI

Adresse : 12 boulevard de la Tour d'Auvergne - Saint-Malo
Téléphone : 02 22 93 66 70

COURS DE FRANCAIS

Croix Rouge Saint-Malo (gratuit)

Mail : ul.stmalo@croix-rouge.fr
Adresse : 9 place Boisouze - Saint-Malo
Permanences : Mardi et jeudi, de 9h00 à 17h00

Centre social de Bougainville (gratuit)

Adresse : 12bis rue du grand passage - Saint-Malo
Téléphone : 02 99 81 57 89

Alliance française (payant)

Mail : alliancefrancaise.saintmalo@gmail.com
Adresse : 8 boulevard Villebois Mareuil - Saint-Malo
Téléphone : 02 23 18 25 94

DECOUVERTE DE LA VILLE

Centre social de Bougainville

Adresse : 12 bis rue du grand passage - Saint-Malo

Téléphone : 02 99 81 57 89

TRADUCTEURS — Des applications peuvent être utilisées (*Google traduction, SAYHI, ...*)

Maux sans frontières :

Adresse : 40 ter rue des Caraïbes - Saint-Malo

Téléphone : 06 83 15 05 53

Croix Rouge Saint-Malo

Mail : ul.stmalo@croix-rouge.fr

Adresse : 9 place Boisouze - Saint-Malo

Permanences : Mardi et jeudi, de 9h00 à 17h00

CONVIVIALITE

Les marteaux du jardin (Ateliers de cuisine et de jardinage)

Adresse : 24 rue du Poitou - Saint-Malo

Téléphone : 02 99 04 97 05 ou 06 28 67 97 99

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

Femmes solidaires

Mail : femmessol.cotem@gmail.com

Téléphone : 06 86 32 01 60

MOBILITES

Accès au réseau bus MAT :

Afin de bénéficier de la gratuité de la carte Korrigo, les renseignements ci-dessous sont nécessaires :

- Photo d'identité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Autorisation provisoire de séjour

Ce titre de transport donne un accès gratuit et illimité aux transports du réseau urbain de bus "MAT", valable sur l'Agglomération de Saint-Malo ; il ne donne pas accès au réseau de transport géré par la région Bretagne (BreizhGo).

L'établissement des titres de transport est réalisé au guichet de la gare SNCF, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h00, le samedi 09h00 à 13h30 et de 14h30 à 18h00.

Permis de conduire :

Pour les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour, le permis de conduire est reconnu sur le territoire national.

Train :

Les billets de trains sont gratuits pour les ressortissants ukrainiens ; information à la gare de Saint-Malo.

Plus d'informations, sur le lien suivant :

<https://www.sncf.com/fr/groupe/gratuite-trains-refugies-ukrainiens>